

Délibération n°CA-2020-118 de la séance à distance du conseil d'administration du 5 novembre 2020 relative à l'approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 23 juillet 2020

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L712-3 et suivants, Vu les statuts de l'Université de Lille,

APRES EN AVOIR DELIBERE, par voie électronique, avec 27 participants, 25 voix pour, 2 voix contre,

APPROUVE le procès-verbal du conseil d'administration du 23 juillet 2020, tel que présenté dans le document annexé à la présente délibération.

Fait à Lille, le 5 novembre 2020

Le président,

Jean-Christophe CAN



Conseil d'administration 23 juillet 2020

Procès-verbal

Ordre du jour

- 1. Informations du président
- 2. Approbation du procès-verbal de la séance du 12 mars 2020 (délibération)
- 3. Délibérations et avis relatifs au fonctionnement de l'université
 - 3.1. Approbation du dossier d'expertise du site du Recueil (délibération)
 - 3.2. En matière de ressources humaines
 - 3.2.1. Modalités d'attribution des « primes COVID » (délibération)
 - 3.2.2. Recensement et modalités de gestion des astreintes (délibération)
 - 3.2.3. Approbation du dispositif de rupture conventionnelle (délibération)
 - 3.2.4. Complément à la cartographie des emplois BIATSS (délibération)
 - 3.2.5. Dispositifs d'aide à la restauration (délibérations)
 - 3.3. En matière règlementaire et institutionnelle
 - 3.3.1. Approbation des statuts de la faculté des sciences économiques, sociales et des territoires (déliberation)
 - 3.3.2. Approbation de la modification des statuts de la faculté des sciences et technologies (déliberation)
 - 3.3.3. Bilan des décisions prises au titre des délégations accordées par le conseil d'administration au président (*information*)
 - 3.4. En matière partenariale
 - 3.4.1. Adhésion à l'Université Virtuelle Environnement et Développement Durable (délibération)
 - 3.5. Attribution de subventions
 - 3.5.1. Association « Presses universitaire du Septentrion » (délibération)
- 4. Points issus des commissions du conseil académique
 - 4.1. Points issus de la CFVU
 - 4.1.1. Organisation des JIVé 2020 (information)
 - 4.1.2. Attribution de subventions du FSDIE Projets (délibération)
 - 4.1.3. Projets CVEC dans le cadre de l'appel à projets composantes (délibération)
- 5. Questions diverses



Sous la présidence de Jean-Christophe CAMART, Président de l'Université de Lille,

Etaient présents :

Collège A: Christophe NIEWIADOMSKI, Sophie TISON, Martine BENOIT, Etienne FARVAQUE, Jérôme FONCEL

Collège B: Chad LANGFORD, Moulay-Driss BENCHIBOUN

Collège BIATSS: Anthony LENS, Benoit RUCKEBUSCH, Karine DEGRENIER, Ludovic RODRIGUEZ

<u>Collège étudiants</u> : Zacharie SADEK, Floriane CORNIL, Michel GROMADA

<u>Personnalités extérieures</u> : Samir OULD-ALI, Bénédicte SAMYN-PETIT

Etaient excusés (et procurations) :

Collège A:

Marie-Christine COPINprocuration à Christophe NIEWIADOMSKIAymeric POTTEAUprocuration à Christophe NIEWIADOMSKIPatricia MELNYKprocuration à Etienne FARVAQUE

Collège B:

Gilles TOULEMONDE procuration à Chad LANGFORD

Marjorie MEISS procuration à Chad LANGFORD

Jacopo VIZIOLI Catherine FOULON

<u>Collège étudiants :</u> *Marie Lou DACHY*

Collège BIATSS :

Virginie MULLIER

Fabien SANTRE

Personnalités extérieures :

Frédéric BOIRON procuration à Sophie TISON

Corinne DELVALLET procuration à Etienne FARVAQUE

Catherine DUCARNE procuration à Jean-Christophe CAMART

Nicolas LEBAS procuration à Jean-Christophe CAMART

Etaient présents (à titre consultatif, invités ou membre de droit) :

Représentant de la rectrice : *Eric BILLOT*

Equipe présidentielle - Bureau :

Vice-présidente ressources : Georgette DAL

Vice-président recherche : Lionel MONTAGNE



Equipe présidentielle - Comité de direction :

Vice-président innovation pédagogique : Christophe MONDOU

Vice-présidente étudiante : Imane ECHAABI

Unités de formation et de recherche (UFR) - Instituts - Ecoles - Départements :

Faculté des sciences économiques et sociales : Laurent CORDONNIER (en visioconférence)

Faculté des sciences et technologies : Christophe VUYLSTEKER (en visioconférence)

Directrice générale des services adjointe : Marie-Dominique SAVINA

Directrice Générale déléguée aux relations humaines : Céline HERMANT

Agent comptable: Delphine LIARD

Chef du service des Affaires Institutionnelles : François ZALIK

Invité:

Directeur de la stratégie, de la programmation immobilière et de la maitrise d'ouvrage : Philippe RAVIER

Après vérification du quorum, Jean-Christophe CAMART, Président de l'Université de Lille, ouvre la séance à 14h

1. Informations du Président

Le président accueille Michel GROMADA comme membre titulaire du CA suite à la démission de Léo PETIT. Sa suppléante est Amina RHANIM.

La procédure de désignation du nouveau directeur général des services (DGS) est achevée. Il y a eu 11 candidatures dont 7 recevables. 4 candidats ont été convoqués à une audition devant un comité d'audition, représentatif de l'université. Il est proposé à la ministre de nommer Marie Dominique SAVINA pour le 12 octobre prochain, jour de la démission de Pierre Marie ROBERT. Marie Dominique SAVINA obtient ainsi un poste prestigieux et la direction compte sur elle pour cette année qui s'annonce difficile.

La direction a également recruté le futur directeur de cabinet, en la personne de Xavier DELORME. Nicolas LEBLANC rejoindra le processus I-site pour la construction de l'EPE. Xavier DELORME vient du cabinet de Paris Sorbonne université et connaît les rouages du monde universitaire. Il s'inscrit dès lors dans une continuité et une opérationnalité immédiates. Il était aussi le coordinateur de la CURIF et connaît donc très bien les universités de recherche françaises. Il prendra ses fonctions le 31 août. Le président remercie Nicolas LEBLANC pour le travail effectué.

Il y a quelques semaines, la CRPU avait pris l'initiative d'écrire un courrier aux sénateurs et députés, attirant leur attention sur le processus d'accompagnement de l'apprentissage, limité au BAC+3. Il a finalement été acté que ce processus serait porté à BAC+5. Il concernera désormais les masters et les diplômes d'ingénieurs. L'université



peut se réjouir de cette décision gouvernementale qui permettra d'accompagner plus de jeunes sur le périmètre universitaire.

Le 21 juillet s'est tenu l'atelier recherche du contrat de site. La direction a été accueillie par Bernard LARROUTUROU, directeur général de la recherche et de l'innovation au ministère, accompagné de ses services, et en présence des 4 EPST principaux partenaires : Antoine PETIT (directeur général du CNRS), Gilles BLOCH (directeur de l'INSERM), Bruno SPORTISSE (directeur de l'INRIA) et Philippe MAUGUIN (directeur de l'INRAE). La délégation lilloise était constituée de Lionel MONTAGNE, Régis BORDET, Emmanuel DUFLOS et du Président. Le projet a été présenté, une navette sera mise en place et l'ensemble donnera lieu à un débat le 17 septembre lors d'un congrès élargi aux directeurs d'unités de recherche et de composantes. Les administrateurs seront amenés à porter un avis sur ce contrat de site au conseil d'administration du 1^e octobre.

Antoine PETIT a précisé que la région et le site était peu accompagnés en termes de ressources humaines. En revanche pour l'INSERM, Lille fait partie de la dizaine de grands sites soutenus. L'INRIA est un partenaire très prégnant sur le site, avec une volonté de transformer le centre INRIA NORD EUROPE en un centre UNIVERSITE DE LILLE, ce qui montre sa volonté d'être très présente dans l'aventure EPE. Au niveau de l'INRAE, on relève la présence de pépites notamment autour de la bio économie.

Lionel MONTAGNE (vice-président recherche) indique que les EPST ont trouvé remarquable le travail accompli, tant sur les aspects de la structuration des thématiques, que sur les aspects liés à l'organisation de la recherche. Ont été mis en avant des partenariats très forts qui demandent à être davantage renforcés. Sur de nombreux points, l'université est très en avance. Par exemple, l'aspect sur la science ouverte est bien au point, et une feuille de route se mettra en place en octobre.

Le président annonce que les cinq composantes de santé se sont prononcées en faveur de leur fusion au sein de l'UFR3S. Les résultats sont francs avec une approbation massive à 83%, ce qui marque la volonté de créer une entité qui sera l'une des UFR les plus grandes et les plus structurées de France. Les conseillers seront amenés à se prononcer en octobre sur la création de cette UFR après un passage en CAC en septembre.

Concernant la rentrée, la France est toujours dans une période d'incertitudes. Personne ne connait quelles seront les conditions d'accueil des étudiants en septembre. Une cellule de crise est programmée le 24 août afin de constater le contexte sanitaire et préciser les modalités d'accueil des étudiants pour la rentrée prochaine.

Le **président** revient sur la forte pression du rectorat pour la réouverture de CAL, notamment dans les études autour de la santé, puisque le nombre de bacheliers a été supérieur aux années précédentes. Il estime que la conception de la réforme santé n'a pas été adaptée aux grandes universités comme celle de Lille (plus grande PACES de France). Elle a probablement été modélisée sur des université de taille moyenne et génère de fait un coût extrêmement important. Une visioconférence a été organisée avec les 5 doyens et la rectrice qui a pu constater qu'un seuil de saturation était atteint. Les rectrices ont rencontré Anne Sophie BARTHEZ (DGESIP) pour évoquer la situation lilloise. Un tableau permettant la comparaison avec de grands sites a été établi, sur la base d'un ratio entre la masse salariale et le nombre d'étudiants. Ce document éloquent montre que l'université de Lille est l'une des universités qui a le taux d'encadrement le plus faible. L'Etat doit l'entendre.

270 bac S sont sans affectation, ce qui est certes extrêmement douloureux, mais relève d'un manque d'anticipation au niveau du gouvernement, qui ne peut être absorbé en l'état par les universités.



Jérôme FONCEL (SUniR) demande quelle est la stratégie pour faire pression. L'université se plaint mais il faut avoir une stratégie claire. Tout le monde est prêt à soutenir la direction.

Le président considère qu'il faut des données factuelles, afin de montrer que l'université de Lille est plus saturée que les autres sur une moyenne nationale. La stratégie est aussi d'anticiper ce qui se passera l'an prochain, car il s'agit d'une question récurrente. L'Etat doit être capable d'anticiper. La stratégie peut enfin être de ne pas ouvrir de places supplémentaires.

Jérôme FONCEL estime qu'il faudrait apporter des indicateurs plus fins que le ratio de la masse salariale sur le nombre d'étudiants.

Le président confirme qu'il n'y a pas que cet indicateur. La direction pourrait aller plus loin en mettant en place un outil de travail dédié, permettant de ne pas être dans l'affectif ou le passionnel mais dans le factuel.

Jérôme FONCEL exprime son souhait d'inverser, dans l'ordre du jour, l'adoption des statuts de la FST et celle des statuts de la FEST. En effet, il citera à plusieurs reprises l'exemple des statuts de la FST pour argumenter sur les statuts de la FEST. Il serait donc judicieux d'inverser afin d'éviter la redondance.

Le président en convient.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration du 12 mars 2020

Le Président indique que des modifications ont été demandées par Zacharie SADEK et Jérôme FONCEL.

Marie-Dominique SAVINA (Directrice générale des services adjointe) indique que la modification porte essentiellement sur la formulation d'un paragraphe.

Jérôme FONCEL informe qu'il est très instructif de s'écouter à travers les enregistrements des conseils.

Le président soumet le procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration du 12 mars 2020 à l'approbation du conseil, sous réserve des modifications demandées (délibération n°CA-2020-084).

Résultats des votes : approbation

Nombre de votants : 24

Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 1

3. Délibérations et avis relatifs au fonctionnement de l'université

3.1 Approbation du dossier d'expertise du site du Recueil

Le président indique que ce dossier porte sur le rapatriement du site du Recueil, dossier douloureux qui traine depuis des années. Il importe de ne pas prendre de retard, d'autant plus que la rectrice a octroyé une queue de CPER à hauteur de 2,45 millions d'euros qui doit être engagée avant la fin de l'année civile. C'est l'une des raisons pour lesquelles la tenue de ce conseil était nécessaire.



Philippe RAVIER (Directeur de la stratégie, de la programmation immobilière et de la maitrise d'ouvrage) présente le contexte de ces expertises. Elles sont issues d'une circulaire de 2015 permettant à l'Etat de modérer les projets d'investissement immobilier des universités, en s'assurant de leur cohérence avec les stratégies de l'enseignement supérieur à la fois sur le plan national et régional. Elles sont aussi un moyen de s'assurer de leur faisabilité technique et financière et donc de leur soutenabilité. Dès lors que l'investissement est fait dans le cadre du CPER, ce procédé s'applique.

Il s'agit d'une première tranche fonctionnelle dans le cadre du rapatriement de l'IUT sur le campus cité scientifique. La difficulté de l'opération en est le bouclage financier. Le coût en investissement de l'opération s'élève à 18,5 millions d'euros et les financements s'établissent aujourd'hui à hauteur de 12,5 millions. Les 6 millions qui manquent seront trouvés grâce à de la valorisation de foncier, dans le cadre d'un marché de partenariat qui permettra à travers un processus d'AOT intégré au marché de générer des recettes. Une partie des terrains mis à disposition autour du bâtiment B8, point de chute des départements de génie mécanique et génie chimique, sera mise à disposition d'un partenaire privé qui pourra le valoriser dans le cadre d'une construction dont le programme sera défini ensemble pour préserver la cohérence entre ce qui sera construit et l'activité universitaire.

Le plan de financement est basé pour partie sur le redéploiement de crédits des CPER 2015-2020 à hauteur de 2,45 millions euros, qui doivent être engagés avant la fin de l'année.

L'ensemble du rapatriement de l'IUT sur le site de cité scientifique est en filigrane de ce dossier, qui porte sur une première tranche fonctionnelle qui consiste à rénover le clôt et le couvert du B8, conformément au décret du 23 juillet 2019 qui impose à l'horizon 2040 de faire baisser de 50% la consommation d'énergie de l'ensemble des bâtiments tertiaires de France. Il s'agit pour l'université de saisir l'opportunité d'intervenir sur l'enveloppe du bâtiment. Intervenir à l'intérieur du bâtiment est prématuré, le projet n'étant pas encore complétement abouti.

Dans le plan d'investissement, il est prévu d'intervenir sur les toitures et les façades pour les remettre à niveau et leur donner des performances thermiques conformes à la réglementation. Une ligne de dépense à hauteur de 166 000 euros est prévue pour les missions d'assistance et maîtrise d'ouvrage.

Ludovic RODRIGUEZ (SUniR) remercie les services de l'université pour s'être mobilisés sur ce dossier d'expertise. Il rappelle avoir envoyé un rapport très complet à l'université dès 2012, estimant une enveloppe budgétaire de 5 millions d'euros pour remettre à niveau le site du recueil. En 2018, il a fallu mettre en place un dossier d'expertise en trois semaines, contre quatre mois habituellement. En juillet 2018 ce projet a été voté unanimement par le CA. Deux ans après, le ministère intervient enfin, expliquant avoir voulu s'assurer de la soutenabilité de l'université de Lille. Mais si l'Etat a souhaité cette grande fusion des universités, pourquoi alors se poser la question de la soutenabilité ? Le ministère a ensuite indiqué qu'un rapport interviendrait en décembre. Ludovic RODRIGUEZ laisse le soin de l'analyse aux membres du conseil. Il précise qu'en l'absence de réponse, les usagers vont bouger, et cela ne sera pas étonnant.

Moulay-Driss BENCHIBOUN (SUniR) estime que c'est une bonne chose que le rapatriement avance.

Il s'interroge sur le devenir des personnels et de l'activité actuels du B8, quand les travaux seront faits et que le B8 sera occupé par le rapatriement.



Il précise que le bâtiment de l'IUT A, construit en 2006, ne comprend pas le département GEA, contrairement à ce qui est indiqué dans le dossier.

Il attire l'attention sur la réforme du DUT à partir de septembre 2021, qui aura un impact sur le nombre d'étudiants, pour s'établir vraisemblablement à 650 au lieu de 545.

Il constate que la tranche 1 du projet porte sur la rénovation du B8. La rénovation des façades et des toitures équivaudra environ à 1,5 million. Il s'interroge sur l'usage des 950 000 euros restant, mais aussi sur la réhabilitation de l'intérieur du B8. Il faudra réadapter les espaces à l'intérieur pour les salles de TD et les cours.

Dans le dossier d'expertise voté en juillet 2018, il était écrit « la réhabilitation du B8 portera sur des ajustements techniques mineurs, cette adaptation visant à la rénovation des locaux. Le présent programme sera mené par les services internes de l'université ». Il observe que, finalement, le CPER sera utilisé pour faire ces travaux, ce qui est bien, mais il aurait été préférable de l'utiliser également pour la 2^e tranche.

La tranche 1 concerne les salles de TD et les cours et la tranche 2 concernera les TP. Mais les deux choses sont liées. On ne peut rapatrier les départements que si les deux tranches sont finies. Dans le texte, il est indiqué que la deuxième tranche fera l'objet d'un autre dossier d'expertise dès le début du 2^e semestre. Dès lors, il demande si l'on a commencé à y travailler.

Enfin, il est prévu de recourir à un partenariat public privé, comment cela se passera, quel partenaire est cherché ?

Le président confirme que les deux tranches sont indissociables. Le montage financier oblige à enclencher une 1^e phase très vite pour ne pas perdre les 2,45 millions. Il est évident que le Recueil ne sera pas rapatrié à la fin de la tranche 1. La tranche 2 est déjà en gestation et fera l'objet très rapidement d'un deuxième document.

Marie-Dominique SAVINA indique que le B8 est occupé et que les collègues de la DFCA devront partir sur le B5 B6 sachant qu'il y a aussi un enjeu de relocalisation du département SEFA.

Concernant le partenariat, il est lié à un montage spécifique qui respecte le code des marchés publiques et de la commande publique. Ce marché est travaillé avec les services de l'Etat et de la DGSI. Ce qui est proposé aujourd'hui est de ne pas perdre ces 2,45 millions. Il faut transmettre une décision du CA pour que ces crédits soient engagés. Ensuite, il y aura des études pour accompagner ce marché de partenariat.

Le président préconise de ne pas rouvrir ce dossier technique. Les coquilles constatées seront corrigées. Une précision est effectivement à apporter sur la localisation du département GEA et sur le nombre d'étudiants. Cependant, l'enveloppe reste ce qu'elle est. Le président rappelle que l'université essaye depuis plusieurs années de réunir des financements pour atteindre cet objectif, et souligne l'écoute qu'il a rencontrée auprès de la rectrice et du préfet.

Moulay-Driss BENCHIBOUN constate que pour la 1^e tranche, il reste 950 000 euros, et s'interroge sur leur utilisation.

Philippe RAVIER indique la décomposition de ce montant : TVA, révision de prix, provisions pour aléas, maîtrise d'œuvre, phase d'amont avec des diagnostics, et 166 000 euros d'accompagnement pour la 2^e tranche. Ce sont des chiffres habituels pour ce type d'opération.



Benoît RUCKEBUSCH (CGT Université de Lille) demande quels seront les effectifs étudiants concernés, car c'est une donnée essentielle pour un tel dossier. Il constate qu'il est navrant d'avoir un campus vert de moins en moins vert. La verdure est entrecoupée de bâtiments qui tombent en ruines. Il rapporte avoir observé des personnels travaillant les pieds dans l'eau dans ces bâtiments. Il faut certes trouver des nouveaux locaux pour les personnels et étudiants qui se trouvent au Recueil, mais en attendant, d'autres bâtiments tombent en ruine.

Le président rappelle que l'université n'augmente pas ses mètres carrés mais les réduit. Ce dossier ne concerne pas un développement des mètres carrés mais un rapatriement. La remarque sur la projection du nombre d'étudiants est entendue.

Jérôme FONCEL indique avoir eu une fausse joie en lisant dans le dossier que le département GEA devait quitter le bâtiment SH3. En effet, la restructuration des composantes et des projets de formation a fait migrer une partie des personnels et étudiants en économie gestion et mathématiques / informatique appliqués du campus de pont de bois vers la cité scientifique. Or, il n'est pas possible de les caser. Il rappelle que le président s'est engagé à rapatrier les personnels d'ici la fin de l'année, mais l'engagement ne sera pas tenu. Le site est à saturation, il est impossible de faire des emplois du temps, des cours seront probablement sans salle à la rentrée.

Par ailleurs, il rappelle que le président s'est engagé à rapatrier la totalité des formations en sociologie et études culturelles sur la cité scientifique, et demande comment il compte mettre en œuvre cela avant la fin du mandat.

Le président estime que la question s'éloigne du sujet, mais convient que le sujet peut faire l'objet d'un point global au prochain CA, sans se focaliser sur les situations de MIME ou GEA. Il faut avoir une vision globale des capacités d'accueil des étudiants sur la totalité des campus.

Jérôme FONCEL estime qu'avoir une vision globale, c'est assurer à tous de bonnes conditions d'enseignement. En l'occurrence, ce n'est pas le cas. Chaque formation doit pouvoir exercer ses missions. Il faut que les remontées du terrain soient meilleures.

Etienne FARVAQUE (SynergieS) se déclare ravi de l'avancée du rapatriement. Mais le dossier est assez sobre, alors que certaines photos montraient des conditions de travail catastrophiques. Il est important de prévoir que le bâtiment ne soit pas trop petit, et ce dès sa conception.

Le président rappelle que l'enveloppe est fermée. Dès lors, la question est aussi celle de la mutualisation et des espaces qui peuvent être mutualisés avec d'autres campus. Si l'IUT est sur la cité scientifique, il est au milieu d'un environnement universitaire et de fait n'est plus isolé.

La question de l'anticipation des effectifs est très stratégique. Dans dix ans, quelle sera l'université, dans quel format enseignera-t-on? C'est une vraie question qui ne se réglera pas en cinq minutes autour du rapatriement du Recueil.

Benoit RUCKEBUSCH rappelle que la mutualisation des ateliers mécaniques avait été votée. Est-il est possible de faire intégrer l'IUT à l'atelier mécanique mutualisé ?

Le Président en convient.

Le dossier d'expertise du site du recueil est soumis à l'approbation du conseil (délibération n°CA-2020-085).

Résultats des votes : approbation



Nombre de votants : 24

Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 2

3.2 En matière de ressources humaines 3.2.1 Modalités d'attribution des « primes COVID »

Georgette DAL (vice-présidente ressources) explique que ce dispositif a été soumis au comité technique et a reçu 4 voix pour, 1 contre et 2 abstentions. Le ministère a introduit la possibilité d'un versement de primes exceptionnelles aux personnels des universités qui ont eu une activité exceptionnelle lors de la crise sanitaire. La base de calcul de cette prime correspond à 5% de l'effectif total de l'établissement (contractuels et titulaires) quelles que soient les catégories (BIATSS, enseignants et enseignants-chercheurs). Le tout correspond environ à 215 000 euros. D'après le décret qui encadre ce dispositif, 40% de la prime correspond à un taux 1 et donc 330 euros, 40% à 660 euros et 20% à 1000 euros.

Plus de 5% des personnels de l'université ont eu une surcharge de travail lors de la crise. Dès lors, dans l'optique d'élargir l'assiette des bénéficiaires, il est proposé de ne rendre éligibles au dispositif que les personnels BIATSS, et d'exclure les enseignants et enseignants-chercheurs. L'idée est d'effectuer un point de focal sur les catégories B et C sans pour autant exclure complétement les catégories A.

Toujours dans l'optique d'élargir l'assiette, la deuxième proposition consiste à introduire seulement 2 niveaux de prime (330 et 660 euros), et éventuellement garder quelques primes possibles de 1000 euros pour les collègues BIATSS exposés à la COVID-19.

Il faut que chaque composante remonte un nombre et des noms de bénéficiaires potentiels de cette prime. Les demandes seront ensuite examinées par les services en charge des ressources humaines. Les primes seront attribuées pour une mise en paiement si possible sur la paye d'octobre. En retirant du périmètre les enseignants-chercheurs, 10% de BIATSS pourront obtenir une prime et même un peu plus en jouant sur les montants.

Benoit RUCKEBUSCH estime que l'idée est parfaite. Les organisations syndicales l'avaient proposée dès le début du confinement en voyant la surcharge de travail qui incombait aux collègues. S'agissant des montants, il précise qu'un effort supplémentaire était attendu. Il souhaite par ailleurs connaître les critères d'attribution.

Georgette DAL indique que l'accent ayant été mis sur les collègues BIATSS, trois périodes se dégagent en termes d'implication potentielle : la période d'avant la pause de printemps, la période d'après les vacances de printemps jusqu'au déconfinement et la période du déconfinement. Une appréciation de l'implication sur chaque période sera effectuée.

Les montants sont fixés par les décrets donc il impossible d'inventer d'autres montants.

Etienne FARVAQUE remarque qu'il faudrait donner une prime aux collègues qui se seraient engagés auprès du CHR. Les services n'ont sans doute pas cette information, mais il serait probablement possible de la faire remonter par l'intermédiaire de la « *task force* ».

Marie-Dominique SAVINA indique que les collègues qui ont été mobilisés ont été identifiés par la DRH.



Céline HERMANT (Directrice Générale déléguée aux relations humaines) explique que dans le cadre de la *task force* une procédure avait été mise en place, avec un courrier du Président envoyé à chaque personnel. Normalement, ils sont identifiés.

SAMIR OULD-ALI (INSERM), qui fait partie de cette *task force*, confirme que normalement toutes les personnes volontaires ont été identifiées.

Sophie TISON (SynergieS) salue la décision d'avoir privilégié les BIATSS. Cependant, il ne faut pas oublier que des enseignants chercheurs ont assuré la continuité tout en ayant des enfants chez eux, et n'ont pas eu d'autorisation d'absence. Il faut une reconnaissance de ce travail.

Les modalités d'attribution des « primes COVID » sont soumises à l'approbation du conseil (délibération n°CA-2020-086).

Résultats des votes : approbation à l'unanimité

Nombre de votants : 25

3.2.2 Recensement et modalités de gestion des astreintes

Céline HERMANT indique que ce point, soumis pour avis au CHSCT et au CT, est présenté au CA pour information. L'objet est d'établir un état des lieux des astreintes existantes au niveau de l'université. Une astreinte est une période dans laquelle un agent, sans être à disposition immédiate et permanente de son employeur, doit rester à son domicile et être en mesure d'intervenir si besoin. Il faut distinguer le temps d'astreinte du temps d'intervention, qui est quant à lui du temps de travail. Il faut également distinguer les astreintes comprenant une part d'imprévisibilité, des permanences qui sont prévisibles. Par rapport à ces astreintes, des modalités de compensation existent. Ce sont des compensations horaires pour le temps d'attente au domicile et une compensation par le biais de récupération en heures ou par le biais de primes d'intéressement pour le temps d'intervention.

Il s'agit d'un état à l'instant T qui fera l'objet d'évolutions. L'idée est que le CT soit consulté dès qu'un système d'astreintes est mis en place.

Benoit RUCKEBUSCH remarque qu'il n'y a rien concernant la DSI. En outre, par exemple sur l'IUT, 4 agents sont logés et dans la suite du tableau, on observe une surveillance téléphonique. Il demande s'il s'agit d'autres personnes.

Céline HERMANT confirme que le recensement a été fait auprès des composantes et des directions. Au niveau de l'IUT, cela intervient effectivement en plus. Le DSI a confirmé qu'il n'existait pas d'astreinte. L'engagement d'approfondir cette question a été pris auprès du CT qui a fait la même remarque. De la même manière, sur la faculté de médecine, il manque des astreintes et il faudra retravailler en septembre prochain pour actualiser la liste. Le recensement est évolutif et fera l'objet d'actualisations régulières.

3.2.3 Approbation du dispositif de rupture conventionnelle

Céline HERMANT indique que ce dispositif a été mis en place depuis le 1^e janvier dernier dans le cadre de la loi relative à la *Transformation de la fonction publique*.

La rupture conventionnelle peut être demandée par un agent souhaitant quitter la fonction publique. L'agent qui quitte la fonction publique dans ce cadre ne peut pas y revenir avant au moins 6 ans ; la rupture donne lieu au versement d'une indemnité de rupture conventionnelle fixée en fonction de fourchettes avec un maximum et un minimum en fonction de l'ancienneté de l'agent.



L'objet est de déterminer la politique que l'université de Lille souhaite mettre en place dans ce cadre, après discussions avec les organisations syndicales. Il est proposé, pour déterminer le montant de l'indemnité de rupture conventionnelle, de se baser sur le montant minimum multiplié par un coefficient de 1,2. C'est une approche qui se veut prudente, puisqu'on ne dispose pas du recul permettant de savoir combien de demandes seront formulées.

De la même manière, en lien avec les organisations syndicales, des critères prioritaires ont été définis pour l'instruction des demandes. L'idée est d'examiner toutes les demandes transmises mais de prendre en compte prioritairement les demandes pour création et reprise d'entreprise, pour mobilité géographique liée à la situation familiale qui ne peut pas être résolue par le biais d'une mobilité classique, de prendre en compte les demandes de reconversion professionnelle avec promesse d'embauche dans le secteur privé. Un autre motif a été ajouté à la demande des organisations syndicales, ce sont les demandes pour un motif de santé non couvert par les dispositifs réglementaires (congé maladie, congé longue durée, retraite pour invalidité).

Enfin, pour les personnes qui sont à moins de cinq ans de l'âge de l'ouverture des droits à la retraire, l'idée est de n'examiner que les demandes motivées par l'un des critères exposés précédemment.

Georgette DAL indique que des bilans annuels réguliers seront effectués d'un point de vue quantitatif.

Etienne FARVAQUE remarque une erreur en page 4 du document : il faut lire « *les majorations et indexation relative à une affectation* » et non pas à une « *affection* ». C'est un détail qui ouvre sur une question concernant les affectations outre-mer. Si l'université de Lille envoyait un de ces salariés outre-mer, celui-ci serait-il dans la même situation qu'un agent affecté à l'université de Lille après un passage outre-mer dans le cadre d'une autre affectation ?

Georgette DAL explique que, de manière générale, c'est le dernier employeur qui paye l'indemnité.

Benoit RUCKEBUSCH indique que la CGT n'est pas une grande amatrice de la rupture conventionnelle car il y a eu beaucoup de dérives depuis que cela existe dans le secteur privé. Cependant elle ne s'oppose pas à des départs de personnels qui le souhaiteraient. Cependant, les montants sont beaucoup trop faibles.

Il faudrait préciser dans le document que l'ancienneté renvoie à l'ancienneté dans l'ensemble des trois fonctions publiques. En effet, il faut chercher dans le décret pour le savoir et ce serait intéressant que le document mis à disposition des personnels le précise.

Ludovic RODRIGUEZ estime qu'un bilan au bout d'un an serait le bienvenu afin de revoir le coefficient de 1,2 si sur l'année peu d'agents ont fait la demande et inversement.

Le dispositif de rupture conventionnelle est soumis à l'approbation du conseil (délibération n°CA-2020-087).

Résultats des votes : approbation

Nombre de votants : 25

Pour : 23 Contre : 1 Abstention : 1



3.2.4 Complément à la cartographie des emplois

Céline HERMANT indique qu'il s'agit d'un additif à la cartographie des fonctions BIATSS établissant, en fonction du groupe de rattachement, un montant indemnitaire correspondant. L'idée est d'ajouter, pour les emplois fonctionnels, l'emploi de conseiller du Président aux affaires stratégiques, les emplois de directeurs généraux délégués et les emplois de directeur juridique, directeur de la communication et directeur du SCD, que le montant de la prime est fixé par décision du Président de l'université en respectant les minimums et plafonds réglementaires applicables aux corps correspondants. Les fourchettes précisées sont fixées par la réglementation.

Benoît RUCKEBUSCH demande comment cela se passera. Des décisions seront-elles prises pour chaque poste, ou cela va-t-il varier dans le temps en fonction des personnes en poste ? Il demande pourquoi les montants attribués ne sont pas indiqués à la suite du tableau.

Marie-Dominique SAVINA indique que les emplois fonctionnels relèvent d'un statut particulier. Ce qui est indiqué correspond à un montant plancher et un montant plafond, variables selon la configuration et la taille des établissements. La charge de la responsabilité explique de fait cette gradation. Par suite, le président peut, tous les ans, décider d'attribuer un montant, dans le respect des plafonds. La logique diffère d'une cartographie fixe liée aux fonctions hors emplois fonctionnels.

Elle précise que la fiche de paye est confidentielle et ne peut pas être diffusée à qui que ce soit.

Le complément à la cartographie des emplois BIATSS est soumis à l'approbation du conseil (délibération n°CA-2020-088).

Résultats des votes : approbation

Nombre de votants : 25

Pour : 22 Contre : 2 Abstention : 1

3.2.5 Dispositifs d'aide à la restauration

Céline HERMANT indique que 2 dispositifs sont soumis au conseil.

D'une part, un dispositif exceptionnel lié à la crise sanitaire actuelle, et concernant spécifiquement les restaurants de la Poste et de la Direction Générale des Finances Publiques : malgré les conventionnements, le prix des repas y reste élevé, et de fait, de nombreux agents du siège apportent leur repas. Avec la crise de la COVID-19, des difficultés pour stocker les repas dans les frigidaires et les chauffer sont apparues. La direction a donc souhaité baisser le coût des repas dans les restaurants administratifs à proximité du siège et prendre en charge la moitié des frais de fonctionnement (soit 2 euros). Cette mesure temporaire concernera les repas pris entre le 11 mai et le 31 juillet 2020.

D'autre part, à partir de janvier 2021, il est proposé d'augmenter la participation de l'université de 10 à 40 centimes par repas en fonction de l'indice de l'agent, et de prendre en charge une partie des frais de fonctionnement des restaurants de la DRFIP et de la Poste à hauteur de 1,5 euros par repas.



Le dispositif exceptionnel de prise en charge des frais de fonctionnement pour le restaurant administratif de la DRFIP est soumis à l'approbation du conseil (délibération n°CA-2020-089).

Résultats des votes : approbation à l'unanimité

Nombre de votants : 25

La revalorisation de l'aide à la restauration est soumise à l'approbation du conseil (délibération n°CA-2020-090).

Résultats des votes : approbation à l'unanimité

Nombre de votants : 25

3.3 En matière règlementaire et institutionnelle

3.3.2 Approbation de la modification des statuts de la faculté des sciences et technologies

François ZALIK (Chef du service des Affaires Institutionnelles) indique qu'il s'agit d'une modification des statuts consistant principalement à supprimer la notion de circonscription au sein du conseil de faculté, en vue de son renouvellement en 2021. Cette modification a été adoptée par le conseil de la FST en février dernier. Elle a été soumise à deux reprises à la commission des statuts pour des difficultés de forme et de rédaction. Le dernier avis du 13 juillet est favorable. La modification a aussi fait l'objet d'un avis favorable du comité technique le 21 juillet.

Marie-Dominique SAVINA ajoute qu'il y avait également un ajout sur le département. Il était souhaité de la part du doyen de la FST qu'ils soient traités de la même manière et de manière homogène notamment dans leur organisation.

Imane ECHAABI (Vice-présidente étudiante) remarque qu'il n'y a que 4 représentants étudiants dans ce projet de statut. Il est regrettable qu'à l'échelle de l'université de Lille qui se veut inclusive, la représentation étudiante soit bridée. Les élus étudiants ont fait remonter leurs craintes mais le dialogue n'a pas été correctement mené. Les étudiants sont déçus.

Zacharie SADEK (Inter'Asso) souligne que la commission des statuts a fait remarquer au doyen et à la FST que ces statuts étaient trop complets, détaillant totalement le fonctionnement du conseil de faculté et des départements. De nombreuses dispositions pourraient être intégrées dans le règlement intérieur de manière à ce que la modification soit un vecteur de simplification, et porteuse d'une lisibilité améliorée par les étudiants et personnels. Cette remarque n'a pas été prise en compte.

Il avait également été soulevé le manque de représentativité des usagers au sein du conseil de la FST, première faculté de l'université de Lille en nombre d'étudiants. Le doyen avait considéré que c'était un héritage de la création de la FST. Un équilibre avec les BIATSS, comme à la FEST, aurait été apprécié.

Christophe VUYLSTEKER (Doyen de la Faculté des Sciences et Technologies) rappelle, s'agissant des statuts, qu'il s'agit d'une volonté de la faculté que d'inclure le fonctionnement des instances dans les statuts, et ne pas renvoyer à deux documents, de façon à en sécuriser les règles.

Le collège étudiant comprend 4 étudiants, tout comme à la création de la FST. Tant que la gestion des enseignants chercheurs relèvera des avis d'un conseil restreint, une diversité des disciplines représentées au sein des collèges enseignants sera essentielle pour étudier les dossiers d'avancement et questions individuelles. Il importe donc de



prévoir suffisamment de collègues en collège A et collège B ; or le code de l'éducation impose au maximum 40 membres dans les conseils de faculté.

Enfin, concernant les BIATSS, la volonté était de les représenter fortement (presque autant qu'un collège d'enseignants chercheurs). Avec 26 structures de recherche associées à la FST, ce sont près 360 personnels BIATSS affectés et gérés par la composante.

Imane ECHAABI indique que les élus étudiants sont complétement démotivés et finissent par ne plus siéger. Il faut prendre la situation à l'envers. En réalité, c'est le fait qu'ils soient déconsidérés au sein de ces conseils et dépossédés du moindre regard sur les questions qui intéressent leur vie universitaire qui fait que les étudiants ne s'impliquent plus. Dans le cadre d'autres processus actuellement en cours, une réelle considération a été donnée aux usagers. C'est le cas au sein des futures UFR3S et FEST, où un dialogue a été mené avec les BIATSS pour aboutir à un équilibre de 6 représentants BIATSS et 6 représentants étudiants. Cela n'a pas été le cas au sein de la FST, c'est regrettable.

Le président indique que les équilibres entre les corps ne sont pas les mêmes. Il confirme qu'il revient à la composante propose ses statuts, et plaide en faveur de statuts très « lights » et un règlement intérieur qui précise. Cependant, il ne faut pas systématiquement comparer les composantes les unes aux autres : leur environnement n'est pas le même. Il faut admettre la diversité. Les documents de la FST sont dynamiques. Il faut par ailleurs réjouir de la suppression des circonscriptions qui montre une maturité de la composante.

La présence des étudiants dans une composante ne se fait pas uniquement au sein des conseils de composante. Ils doivent être présents dans d'autres lieux. Ils pourraient revendiquer, par exemple, d'être présents pour accompagner la création de l'offre de formation parce que *in fine* c'est là qu'il y a un véritable sujet.

Jérôme FONCEL souhaite aborder le point des circonscriptions. Il est dubitatif quant à l'argument de la maturité. Il souhaite connaître l'avis du doyen de la FST sur le pourquoi de l'abandon des circonscriptions, et notamment sur ce qui ne fonctionnait pas ou mal. Qu'est-ce qui fonctionnera mieux sans elles? Il indique que ces statuts sont effectivement à mi-chemin entre statut et règlement intérieur, et souligne que la FEST a fait le choix quant à elle de statuts plus « lights ».

Il remarque que les directeurs et directrices de département peuvent être ordonnateurs secondaires. Dans une grande faculté aussi hétérogène que la FST, cela garantit une autonomie.

Marie-Dominique SAVINA précise que seul le doyen est ordonnateur secondaire par délégation, l'ordonnateur premier étant le président.

Jérôme FONCEL demande s'il ne peut pas y avoir un doyen et un directeur de département qui soient tous les deux ordonnateurs secondaires.

Marie-Dominique SAVINA confirme que cela n'est pas possible. La délégation est unique et ne peut se juxtaposer. Une seule personne physique reprend la délégation. Le doyen peut être ordonnateur secondaire par délégation. Il ne faut pas confondre avec la fonction d'ordonnateur dans les IUT et les écoles.

Une organisation qui donne à un département, compte tenu de l'architecture budgétaire et des centres de ressource budgétaire, une autonomie sur son centre de ressource ne



crée pas un ordonnateur secondaire. Il peut exister des délégations financières sur des périmètres financiers. Ce n'est pas la même chose.

Jérôme FONCEL estime qu'il devrait être possible de parler d'ordonnateur tertiaire. Il est important, dans des grosses facultés parfois construites avec une forte hétérogénéité, qu'il y ait une autonomie des départements. Ils sont les stratèges des formations. A ce titre, cette décentralisation est intéressante et permet au niveau le plus bas d'entreprendre des actions financières en toute autonomie.

Marie-Dominique SAVINA estime qu'il s'agit d'une déconcentration et non d'une décentralisation.

Le président revient sur la notion de circonscriptions. Au moment de la création de ces grandes UFR, cet outillage est toléré. C'est ainsi que va se construire l'UFR3S, et que la FST est née. Les statuts actuels résultent d'un toilettage, il y en aura d'autres sur la répartition des collèges. Les statuts peuvent se revisiter régulièrement. Plus ils sont précis plus ils brident la composante dans sa manière de faire.

Sophie TISON remarque qu'il est compliqué d'identifier les changements. Sur le fond, la disparition des circonscriptions est une bonne chose. Le débat sur la répartition a déjà eu lieu pour la faculté des humanités, il est regrettable qu'il n'y ait pas des règles communes.

Le président admet qu'il serait possible d'acter au niveau du CA que les statuts de toutes les composantes doivent comprendre des représentations à minima mais les ratios des représentants des différents collèges sont très variables selon les composantes.

Zacharie SADEK rappelle que la FST est une grosse faculté avec beaucoup d'étudiants. Pourtant, le ratio de la représentation par nombre d'étudiant montre que la représentation étudiante est minime.

Le président considère que le code de l'éducation se révèle inadapté à des universités comme celle de Lille, et cite l'exemple du comité technique ne comprenant que 10 représentants. Les composantes qui sont plus grosses que certaines universités devraient pouvoir bénéficier d'un dispositif spécifique, de modalités qui permettent une démocratie participative. Cela pourra se faire avec les ordonnances qui ouvrent les champs des possibles. Par exemple, si l'EPE est créé, la FST pourrait proposer en 2022 d'élargir son conseil avec quelques étudiants de plus.

Eric BILLOT (Représentant de la rectrice) observe qu'il ne faut pas, s'agissant des élections, oublier de mentionner le rôle du comité électoral consultatif. Cela est valable pour les deux statuts.

Moulay-Driss BENCHIBOUN rejoint les étudiants sur le manque de représentativité des usagers. L'argument du doyen de la FST, basé sur la nécessaire parité entre le collège A et le collège B, ne justifie pas le nombre de siège pour les étudiants.

Le président estime que l'argument du doyen de la FST sur le conseil restreint est recevable, compte tenu du large périmètre couvert.

Moulay-Driss BENCHIBOUN, concernant l'ordonnateur, rappelle que l'ordonnateur principal est le Président de l'université et qu'il y a les ordonnateurs secondaires de droit (article L.713—9). Ensuite, il y a les ordonnateurs secondaires par délégation. Ce sont des délégations précises données.



Le président note que cela montre que toutes les composantes n'ont pas les mêmes prérogatives. Toutes les composantes pourraient être des L.713-9, dans le cadre par exemple d'un EPE.

Moulay-Driss BENCHIBOUN estime qu'il serait possible d'aller plus loin pour s'aligner sur les futurs établissements membres de l'EPE.

Le président précise que les composantes ne sont ni indépendantes ni autonomes. Elles font partie de la même maison.

Jérôme FONCEL partage la même analyse sur les composantes.

Il souligne que le code de l'éducation s'applique au niveau des composantes. De fait, au niveau des départements, certaines décisions ne peuvent pas remonter directement pour validation dans les conseils centraux ou à la direction de l'université.

Le dernier niveau, celui des départements, n'est pas modélisé, et les décisions qui s'y prennent ne sont pas reconnues par le code de l'éducation. Ainsi, pour beaucoup de procédures (recrutements, choix pédagogiques, choix stratégiques etc.), les décisions doivent être revalidées à d'autres niveaux. Cela engorge le fonctionnement de l'université. C'est une réflexion à avoir pour le basculement vers l'EPE.

Le président partage cette analyse. Des circuits courts sont nécessaires pour avoir de l'efficience, de la rapidité d'exécution, des décisions plus proches des experts capables de prendre la décision. Qui de mieux qu'un directeur de composante pour évaluer globalement dans son environnement ce qu'il faut faire? Il faut aussi savoir qui décide de quoi, afin de ne pas décider deux fois dans un système multi couches. Se faire confiance est nécessaire, tout le monde est animé par la volonté de porter au plus haut l'université.

Georgette DAL estime que cela vaut jusqu'à un certain point. Si chaque département faisait remonter directement ses besoins, certains points deviendraient pléthoriques en central et une aporie se ferait sentir. Cela dépend des périmètres et des objets en tant que tel.

Jérôme FONCEL rappelle qu'il n'est pas question d'instaurer une subsidiarité totale. La faculté doit se saisir des sujets qui la concernent, en particulier le dialogue de gestion, dans le cadre duquel des arbitrages stratégiques sont à faire. Des questions très stratégiques nécessitent un avis facultaire et des décisions moins stratégiques n'ont pas à être redondantes.

Le président note que cela laisse un peu d'espace politique aux composantes. Un doyen, une doyenne peut aussi porter un projet d'organisation de sa composante, différent d'un autre.

La modification des statuts de la faculté des sciences et technologies est soumise à l'approbation du conseil (délibération n°CA-2020-092).

Résultats des votes : approbation

Nombre de votants : 25

Pour : 22 Contre : 3 Abstention : 0

3.3.1 Approbation des statuts de la faculté des sciences économiques, sociales et des territoires



François ZALIK indique qu'il s'agit d'une nouvelle étape de la construction de cette nouvelle composante issue de la fusion adoptée en mars dernier des facultés des SES, des UFR de géographie, MIME, et des départements SDS et Culture de l'UFR DECCID. L'assemblée constitutive provisoire constituée à l'issue de cette délibération s'est réunie plusieurs fois depuis le mois de mars dernier pour aboutir à une adoption des statuts le 10 juillet dernier avec 33 voix pour et 7 voix contre. Ces statuts ont été examinés par la commission des statuts et ont reçu un avis favorable le 13 juillet. Ils ont reçu un avis favorable du comité technique du 21 juillet.

Le président expose que ces statuts font apparaître des circonscriptions et que la répartition des collèges satisfait les usagers.

Marie-Dominique SAVINA souligne qu'une représentation étudiante a été mise en place auprès du doyen. Ensuite, la description des organisations reste standard.

Moulay-Driss BENCHIBOUN note que 3 départements sont prévus au sein de la nouvelle composante. Il demande comment la répartition des sièges (5 pour l'économie, 2 pour la géographie et 3 pour la sociologie dans le collège A et dans le collège B) s'est faite entre les trois circonscriptions ?

Laurent CORDONNIER (doyen de la Faculté des Sciences Economiques et Sociales) indique que cela a donné lieu à des discussions nourries. Plusieurs hypothèses étaient en concurrence. Celle qui l'a emportée est celle présentée aujourd'hui. Une autre proposition n'était envisageable qu'avec un conseil à 42 membres, avec une représentation plus généreuse pour l'économie et le management. Figurait en 3^e possibilité l'absence de circonscriptions électorales.

Cette question n'a pas pu faire consensus. Cela s'est traduit dans le vote. Ce qui fonde la proposition retenue est l'idée selon laquelle les départements doivent être représentés en fonction de leur taille et de leurs effectifs étudiants mais qu'il ne faut pas donner la majorité à un seul des départements au conseil restreint, ce qui aurait pu être le cas en faveur du département économie et management. C'était une manière d'assurer au plus « gros » département une représentation plus importante que les autres et en même temps d'apaiser les craintes des petits d'être écrasés.

Le président estime que cela montre la vie universitaire se base sur des consensus permanents. La constitution du conseil au moment de cette transformation est le point névralgique.

Moulay-Driss BENCHIBOUN estime qu'il est important de ne pas donner la majorité à un seul département : c'est une bonne chose d'avoir cet équilibre pour montrer qu'aucun n'absorbe les autres et qu'en même temps, la représentation est respectée.

Jérôme FONCEL considère que ce qui vient d'être dit correspond à une fausse représentation de la réalité. L'argument du département majoritaire ne tient pas. Ont été regroupés des gens ayant une vision différente de ce qu'est l'enseignement, la recherche et de ce que doit être une organisation complexe. Ce 'périmétrage' a été imposé mais il faut être pragmatique et essayer d'aller de l'avant.

Sur les circonscriptions et le poids des départements, certaines propositions souhaitaient que chaque département ait le même nombre de voix. Le département d'économie et management comprend environ 4000 étudiants, le département de géographie 500 et celui de sociologie, culture et anthropologie 1500 avec des taux d'encadrement extrêmement différents. Il faut être prudent en parlant de département majoritaire et de représentativité et avoir ces chiffres en tête.



Les réunions préliminaires qui ont conduit à ces compromis ne résultent pas d'un long fleuve tranquille. Il avait initialement été inscrit que le recrutement des vacataires serait validé par le conseil de faculté. Il a fallu se battre pour que cela sorte des statuts. Heureusement, des gens raisonnables étaient dans l'assemblée constitutive provisoire et ce qui était inutile a pu être élagué, des prérogatives ont été laissées aux acteurs de terrain, aux responsables de formations et aux départements.

Il s'inquiète d'une tendance à l'hypercentralisation, qui émane sans doute du modèle FSES, où l'on considère que le doyen et le conseil sont omniscients, à même de prendre toutes les décisions et de distribuer les ressources. C'est un réel problème en présence de composantes hétérogènes, avec des contributions à la génération des ressources très différentes. Aujourd'hui, certains membres de la future faculté sont favorables à la mutualisation des ressources pour lesquelles ils sont plutôt mal dotés, mais refusent en revanche de mutualiser celles pour lesquelles ils sont bien dotés.

Pour le règlement intérieur, aucun projet politique n'est défini pour l'instant mais un travail est en cours et une proposition sera faite. Il faudra être très vigilant au niveau du fonctionnement, qui devra permettre de développer les formations. Tout le monde a à y gagner. Les collègues doivent comprendre qu'il n'est pas possible de se fonder sur des modèles qui ont montré leur inefficacité.

Le président remercie pour ces alertes. Il rappelle que la notion d'hypercentralisation ne peut résulter que d'un programme politique, porté par un doyen ou une doyenne et leur équipe. Cela n'apparait pas dans les statuts. Il faut effectivement être pragmatique et aller de l'avant. Les statuts sont dynamiques et mériteront probablement des toilettages futurs.

Jérôme FONCEL ajoute que de nombreux collègues fonctionnent encore sur un abondement des ressources récurrents et considèrent qu'aucun effort n'est à fournir pour aller chercher des ressources propres. C'est un réel danger et le président doit garantir que les incitations soient maintenues. Les efforts réalisés pour abonder les ressources propres doivent être reconnus.

Le président rappelle que la présidence ne prélève pas un impôt important sur les ressources propres.

Jérôme FONCEL estime que le fonctionnement de la faculté doit permettre de générer des ressources.

Le président considère que cela relève d'un programme politique des équipes. Les composantes doivent être incitées à aller chercher des ressources propres car cela devient le seul levier pour se développer : l'université vit au rythme des appels à projet et PIA. Il faut s'armer et se structurer pour être efficient dans ce domaine.

Jérôme FONCEL attend du président qu'il donne le *la* aux doyens qui doivent suivre la politique insufflée par le président. Des collègues ont par exemple décidé d'arrêter de faire de la formation continue parce qu'ils n'avaient pas un retour sur investissement suffisant. Ils étaient désolés d'être parasités en permanence, sans retour sur les efforts faits pour la collectivité.

Etienne FARVAQUE rappelle que le conseil d'administration adopte les statuts de la faculté et non pas l'acronyme.

Il indique avoir vécu ce processus de fusion de l'intérieur et remercie les 5 directeurs pour le travail accompli, ainsi que Martine BENOIT qui a accepté de faire un travail



d'administration provisoire, tous les collègues impliqués depuis le début et les services qui ont accompagné la fusion.

Il n'est pas totalement convaincu par le contenu mais, étant concerné, il ne prendra pas part au vote.

Jérôme FONCEL s'aligne.

Les statuts de la faculté des sciences économiques, sociales et des territoires sont soumis à l'approbation du conseil (délibération n°CA-2020-091).

Résultats des votes : approbation

Nombre de votants : 25

Pour: 19 Contre: 0 Abstention: 6

Le président remercie et félicite les 5 doyens et directeurs pour le travail produit avec leurs équipes. Ils ont eu un réel pouvoir de persuasion. Il remercie Martine BENOIT d'avoir accepté d'être administratrice provisoire de cette grande faculté. Cela va marquer l'histoire de l'université de Lille.

Le président remercie tous les personnels et services pour avoir fourni cette énergie dans un contexte difficile. Le processus donne naissance à une grande faculté qui ouvrira le champ des possibles avec, très vite, de nouvelles offres de formations adaptées au marché et aux besoins du monde socioéconomique.

3.3.3 Bilan des décisions prises au titre des délégations accordées par le conseil d'administration au président

Marie-Dominique SAVINA indique que ce bilan devait être présenté au mois d'avril mais la crise sanitaire l'a empêché. Sont présentés une synthèse ainsi que des tableaux relativement indigestes de l'ensemble des actes pris au titre des délégations. Il fallait en effet être exhaustif. Un rappel est également effectué sur les marchés publics et sur les attributions de subventions qui ont pu être faites à l'initiative des composantes aux associations étudiantes.

Benoit RUCKEBUSCH rappelle la CGT et la FSU avaient voté ensemble contre ces délégations, jugées trop nombreuses. Le tableau est effectivement indigeste. Tout de même, sur les marchés publics, la première ligne concerne le nettoyage des campus. Il aurait été intéressant d'en débattre en CA pour savoir ce qu'une université citoyenne pense de faire venir des travailleurs de 6h du matin à 10h du matin et de 16h à 19h. Ces personnels été jugés indispensables sont payés au ras des pâquerettes dans des conditions de travail indécentes.

Marie-Dominique SAVINA souligne qu'un marché public reste une prestation avec un cahier des charges qui respecte le code du travail. L'université ne traite qu'avec des entreprises respectant ce code.

Benoit RUCKEBUSCH espérait qu'une université citoyenne irait plus loin que le code du travail.

Le président fait valoir que cette délégation permet une forme de fluidité et une rapidité d'exécution. Il serait passionnant de débattre de ces sujets en conseil d'administration



mais être conseiller deviendrait alors une activité à temps plein. Dans le cadre d'un marché public, le président ne décide pas seul. Il y a une cellule qu'il ne préside pas, un service, des réunions.

3.4 En matière partenariale

3.4.1 Adhésion à l'Université Virtuelle Environnement et Développement Durable

Christophe MONDOU (Vice-président innovation pédagogique) indique un changement de de nature de l'UVEDD qui devient une fondation. L'UVEDD a demandé à l'université de Lille d'être membre fondateur de cette fondation. Cela revient à renouveler l'engagement non plus pour une année mais pour 4 ans. Au final le coût ne change pas. Un message a été envoyé aux directeurs de composantes sur les enjeux des universités numériques thématiques. En tant qu'adhérent et membre fondateur, l'université a accès à l'ensemble des ressources et aux appels à projets proposés. Par exemple, sur un des appels à projet, l'université a obtenu un financement de 20 000 euros.

C'est un renouvellement, mais il faut l'aval du Conseil d'Administration pour valider la lettre d'engagement du Président.

Benoit RUCKEBUSCH se demande si l'université aura d'autres obligations comme la fourniture de ressources.

Christophe MONDOU indique que l'université n'a pas d'obligation mais peut évidemment apporter des ressources.

L'adhésion à l'Université Virtuelle Environnement Durable est soumise à l'approbation du conseil (délibération n°CA-2020-093).

Résultats des votes : approbation à l'unanimité

Nombre de votants : 25

3.5 Attribution de subventions

3.5.1 Association « Presses universitaire du Septentrion »

Marie-Dominique SAVINA indique qu'ont été fournis la convention relative à l'attribution d'une subvention au titre de l'année 2020, d'un montant de 105 000 euros, ainsi que des éléments sur l'exercice et le rapport des commissaires au compte.

Dans la convention, il est précisé que le montant correspond à deux années, il y a un rattrapage.

Le président souligne que la presse universitaire est une richesse, une pépite de l'université, c'est un point de brillance. Lille est la seconde plus grosse presse universitaire après Rennes.

Martine BENOIT (SynergieS) ajoute que la presse universitaire comprend également l'université de Valenciennes. C'est important pour les Hauts de France.

Benoit RUCKEBUSCH se demande quelle forme prend la participation des établissements partenaires. Y a-t-il une répartition du nombre de publication ?

Le président indique que non, il n'y a aucune répartition.



L'attribution d'une subvention de 105 000 € à l'association « Presses universitaires du Septentrion » est soumise à l'approbation du conseil (délibération n°CA-2020-094).

Résultats des votes : approbation à l'unanimité

Nombre de votants : 25

4. Points issus des commissions du conseil académique

4.1 Points issus de la CFVU 4.1.1 Organisation des JIVé 2020

Imane ECHAABI explique qu'elle remplace Sandrine Rousseau qui ne peut être présente pour présenter les points relatifs à la vie universitaire.

Pour l'organisation des JIVE 2020, le calendrier est élargi du 28 août au 15 octobre. L'évènement est piloté par Sandrine ROUSSEAU et la direction de la vie étudiante. Comme chaque année, les partenaires sont le CROUS, la ville de Lille, la ville Roubaix et la ville de Villeneuve Ascq.

Le contexte général a obligé à repenser l'organisation. Elle sera hybride avec des événements en lignes et d'autres en présence. La nouveauté cette année est la diffusion d'un film intitulé *Bienvenue à l'université* sur le thème du monde d'après permettant aux étudiants de mieux connaître l'université.

Un projet innovant est l'organisation d'un événement sur l'univers de minecraft avec la reconstruction des campus de l'université dans ce monde virtuel.

Cette année, six temps forts principaux sont recensés: les rentrées universitaires, les campus en fête, les rentrées culturelles qui se tiendront principalement sur le campus Pont de bois le 23 septembre, l'organisation d'une soirée cinéma en plein air, le challenge sportif ULILLE au profit des épiceries solidaires et la soirée de clôture en lien avec l'association Art'n'bass.

Différents outils seront à disposition des composantes, notamment le site internet qui recense toutes les informations relatives aux JIVE, les animations en présentiel, le kit de rentrée ULille, l'organisation de ULille à 360 degré (site en ligne qui permet de voir en visio les différents bâtiments du campus universitaire), l'université sur Minecraft, les Facebook lives, la présentation papier avec les kits de communication distribués aux étudiants et les traditionnels temps forts décalés à la première quinzaine d'octobre.

En ce qui concerne les rentrées, la particularité cette année est la mise à disposition des composantes d'un kit de rentrée, un kit de communication : une série de vidéos de présentation avec notamment le mot de bienvenue du président et des doyens et directeurs de composante.

Concernant la rentrée culturelle, différents ateliers, programmations, déambulations, expositions seront réalisés en plein air dès le 23 septembre. Pour les campus en fête, les associations seront présentes sur les campus mais de manière repensée. Elles seront invitées à se présenter en 180 secondes avec des petites scénettes et seront accompagnées par des professionnels pour travailler leur performance.

La soirée cinéma sera portée par le kinociné avec un choix porté sur la thématique du monde d'après.



Le challenge sportif ULILLE aura lieu la première quinzaine d'octobre et invitera les étudiants à se mobiliser avec un prix versé aux épiceries solidaires des campus. Enfin, la soirée de clôture sera portée par *ArtNBass* avec un concert organisé en ligne préenregistré et rediffusé auprès des étudiants.

En termes de communication, la box de rentrée est mise à disposition à la fois sur le site de l'université et sur le site des JIVE pour que les étudiants prennent connaissance des différents services de l'université. Une charte graphique dédiée permet de maintenir cette identité et ce sentiment d'appartenance à l'université.

Le président se félicite de ce programme alléchant en dépit de la situation de crise sanitaire.

Martine BENOIT remercie pour la présentation. Elle se demande si le kit de rentrée pour les étudiants contiendra des masques lavables.

Marie-Dominique SAVINA précise que le choix a été fait de mettre à disposition un masque lavable en tissu comme pour les personnels. La question de la distribution se pose en lien avec les services et les composantes, sachant les modalités ne seront pas les mêmes que pour les personnels. Une réflexion est menée pour disposer de banques de recharge de SHA permettant aux étudiants de se réapprovisionner, et pour trouver des solutions afin qu'ils intègrent les règles sanitaires.

Martine BENOIT souligne que les masques protègent aussi les enseignants. Si des étudiants viennent en cours sans masque, quelles seront les prérogatives des enseignants pour les obliger à en porter un ?

Marie-Dominique SAVINA indique qu'il y aura un arrêté du président et une modification du règlement intérieur.

4.1.2 Attribution de subventions du FSDIE Projets

Imane ECHAABI souhaite faire un point contexte concernant le projet de l'association FAEL. Ce projet était destiné aux étudiants en difficulté lors de la crise sanitaire. Le projet avait été soumis à la commission FSDIE du mois de mars pour un passage en CFVU au mois d'avril mais avec le retard pris dans les différentes instances, le projet perd son sens aujourd'hui. Les porteurs du projet ont donc décidé de renoncer à cette action. Il est proposé de ne pas le soumettre au vote.

Etienne FARVAQUE se demande s'il est possible de le soumettre au vote par anticipation, afin de donner un accord prévisionnel en cas de retour de la crise sanitaire.

Imane ECHAABI explique que dans le cadre d'un retour de crise, l'association se tiendra à disposition pour mener des actions solidaires mais pas forcément de cette manière-là.

L'attribution de la subvention du FSDIE Projets à l'association Art n Bass est soumise à l'approbation du conseil (délibération n°CA-2020-095).

Résultats des votes : approbation à l'unanimité

Nombre de votants : 25

4.1.3 Projets CVEC dans le cadre de l'appel à projets composantes

Le président indique que le projet a reçu un avis très favorable à la CFVU.



Les projets CVEC dans le cadre de l'appel à projets composantes sont soumis à l'approbation du conseil (délibération $n^{\circ}CA-2020-096$).

Résultats des votes : approbation à l'unanimité

Nombre de votants : 25

5. Questions diverses

Jérôme FONCEL revient sur un point évoqué au précédent conseil d'administration et repris dans la lettre SUNIR du mois de juillet : le projet SFRI. Il a été indiqué que l'université était lauréate. En réalité elle est lauréate de manière conditionnée. Il y a eu trois niveaux de dotation : accepté sans modification, accepté avec modification mineure, accepté avec modification majeure. L'université se place dans la dernière catégorie et obtient 11 millions d'euros au lieu des 19 demandés. Il demande comment l'université va procéder, qui va contribuer, et ce qui peut être annoncé aux conseillers de ce point de vue.

Le président indique que les montants alloués ne sont pas liés à la taille de l'établissement mais au nombre de doctorants. Paradoxalement, Lille n'est pas une université dont le taux de doctorants est important. Cela explique en partie ce montant. Sur les recommandations, elles sont effectivement fortes mais ne concernent pas la qualité scientifique du site. Elles sont relatives à l'organisation, notamment dans la perspective de l'EPE. Sur ce point, un manque de précision a été relevé par le jury. Il a été convenu de revenir devant le conseil d'administration en octobre avec des analyses et des réponses aux remarques faites. Lors du congrès du 17, ces points seront également abordés.

Georgette DAL se demande si la somme allouée au projet est conditionnée à l'amélioration des points de fragilité. Il serait bien d'avoir des précisions là-dessus.

Le président indique que la réponse doit parvenir au GPI pour fin octobre.

Jérôme FONCEL estime que la structuration de l'EPE est un point vague. C'est probablement la constitution des écoles doctorales qui pêche par son manque de clarté.

Le président considère qu'en créant de grands ensembles, de grandes composantes, on convient que la recherche soit proche de ses composantes. Où se situent les graduate schools ? C'est une vraie question.

Etienne FARVAQUE déplore qu'il n'y ait pas eu de présentation d'un bilan d'activité des presses du Septentrion. Il faudrait aussi leur signaler que sur la partie anglaise de leur site, les logos des 3 anciennes universités n'ont pas été remplacés par celui de l'université fusionnée.

Le président en convient et indique que Martine BENOIT pourra faire cette présentation.

Martine BENOIT ajoute qu'il faut avoir en mémoire que la crise n'a pas aidé les presses de manière générale.

Le président regrette que tout le monde n'ait pas conscience de cette pépite. Cela mériterait une présentation dans un CODIR par exemple et un bilan au Conseil d'administration.



Le président remercie la direction des affaires juridiques qui organise les CA. Il rappelle qu'un congrès aura lieu le jeudi 17 septembre à la faculté de médecine.

Les points à l'ordre du jour étant épuisés, la séance est levée à 16h30.

La prochaine séance du conseil d'administration aura lieu le jeudi 1er octobre 2020

La Directrice générale des services adjointe

Marie-Dominique SAVINA

Le Président

Jean-Christophe CAMAR